



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Casinos et Cercles de Jeux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casinos sur Paris : le gouvernement recule grâce à FO

Le gouvernement vient d'officialiser, ce vendredi 12 juin, l'abandon du projet de modification réglementaire qui aurait permis l'ouverture des Casinos sur Paris. Force Ouvrière, seule organisation syndicale impliquée dans ce dossier, se félicite car nous avons combattu dès le premier jour ce projet inique et ses conséquences tant sur l'emploi que sur le travail du dimanche, la lutte contre les addictions, le blanchiment d'argent et la sécurité publique.

Depuis le départ, Force Ouvrière a proposé la migration des cercles de jeux, associations Loi 1901, vers un statut d'entreprise, seule garantie contre les dérives recensées sur ce secteur. Néanmoins, les nouveaux "clubs" ne doivent pas devenir de petits casinos déguisés sans machines à sous (par un détournement des règles existantes). Leur périmètre d'activité doit être limité aux seuls jeux de cercles tels que le Hold'em Poker, la Banque, le Baccara, ou le Poker 21, sans autre forme de dérogation.

Dans le cas contraire, nous serions alors confrontés à une extension volontaire du périmètre des jeux d'argent, par la création d'une nouvelle activité. Et que se passerait-il si, dans les années qui viennent, les machines à sous leur étaient autorisées ? Ils deviendraient alors des casinos de fait. Cela irait à contre sens du principe d'interdiction des jeux d'argent en France motivée par la seule recherche de nouvelles niches fiscales. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point.

L'activité du jeu en France est segmentée et protégée. Ainsi, le PMU et La Française des Jeux disposent de monopoles absolus, leur permettant d'exploiter certains jeux sans possibilité d'ouverture du marché à la concurrence. Il faut qu'il en soit de même pour les casinos, par un monopole affirmé et avéré des jeux de contrepartie autorisés tels que la roulette, le Black-Jack, ou le Punto Banco. C'est à cette condition exclusive que les casinos français pourront de nouveau créer de l'emploi.

De plus, il serait temps d'ouvrir une véritable concertation sur la méthode d'ouverture des casinos en France, tel que nous l'avons revendiqué. Le schéma directeur actuel est totalement obsolète, voire anarchique. Certains bassins géographiques sont totalement saturés et le projet d'ouverture sur Marseille ne fait que renforcer ce constat. Les casinos français se vampirisent. Il faut changer les règles sur ce point et, dans l'attente de modifications réglementaires, procéder à un gel immédiat de toute nouvelle autorisation d'ouverture.

Force Ouvrière continuera le combat jusqu'à ce que le modèle des jeux d'argent soit cohérent et protège efficacement les emplois des salariés du secteur.

Paris, le 12/06/2015

Contact :

Jean-Christophe TIRAT, Secrétaire fédéral FO Casinos et Cercles de Jeux

Portable : 06 60 97 73 97

Mail : jctsetori@free.fr - casinos@fecfo.fr